

Zeitschrift:	Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber:	Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band:	4 (2012)
Heft:	1: Intergénérationnel : la solidarité entre jeunes et vieux mise à l'épreuve
 Artikel:	Prévoyance-vieillesse : économiser du temps plutôt que de l'argent : apporter son aide aux plus âgés pour en bénéficier soi-même plus tard
Autor:	Wenger, Suzanne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-813811

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prévoyance-vieillesse: économiser du temps plutôt que de l'argent

Apporter son aide aux plus âgés pour en bénéficier soi-même plus tard

Encourager l'engagement bénévole des jeunes seniors avec des banques du temps pour remédier ainsi au besoin croissant de soin: telle est l'idée qui se cache derrière le concept de prévoyance-temps. Ce que pratiquent déjà d'autres pays suscite désormais aussi un intérêt en Suisse.

Suzanne Wenger

Tout juste à la retraite, à l'aise financièrement, beaucoup de temps libre et encore bien épargnés par les atteintes de l'âge: tels sont aujourd'hui les retraité(e)s «65 et plus» dans la vie. Les projets de prévoyance-temps visent à donner une utilité sociale au potentiel de cette génération de jeunes seniors pour l'accompagnement des personnes âgées. En effet, au cours des prochaines décennies le nombre de personnes dépendantes d'âge avancé va considérablement augmenter. Parallèlement la pénurie de personnel soignant menace. Les retraités encore alertes pourraient ainsi aider les aînés plus vulnérables dans les tâches et activités de la vie quotidienne, ou tout simplement leur tenir compagnie.

Mais ces prestations d'aide ne représentent qu'un aspect du concept de la prévoyance-temps. La contrepartie permet aux retraités engagés dans ce bénévolat de s'assurer leur propre prévoyance-vieillesse, non pas sous forme de capital, mais sous forme de temps. Pour leur engagement, ils reçoivent des bons déposés auprès d'une banque du temps, qu'ils pourront plus tard prélever sur leur compte-temps sous forme d'heures d'accompagnement lorsqu'ils auront eux-mêmes besoin d'assistance. L'unité d'échange et de décompte de la banque du temps est donc le bon de temps. Il correspond généralement au travail accompli par une personne pendant une heure. La valeur des bons de temps reste toujours la même; il s'agit en quelque sorte d'une

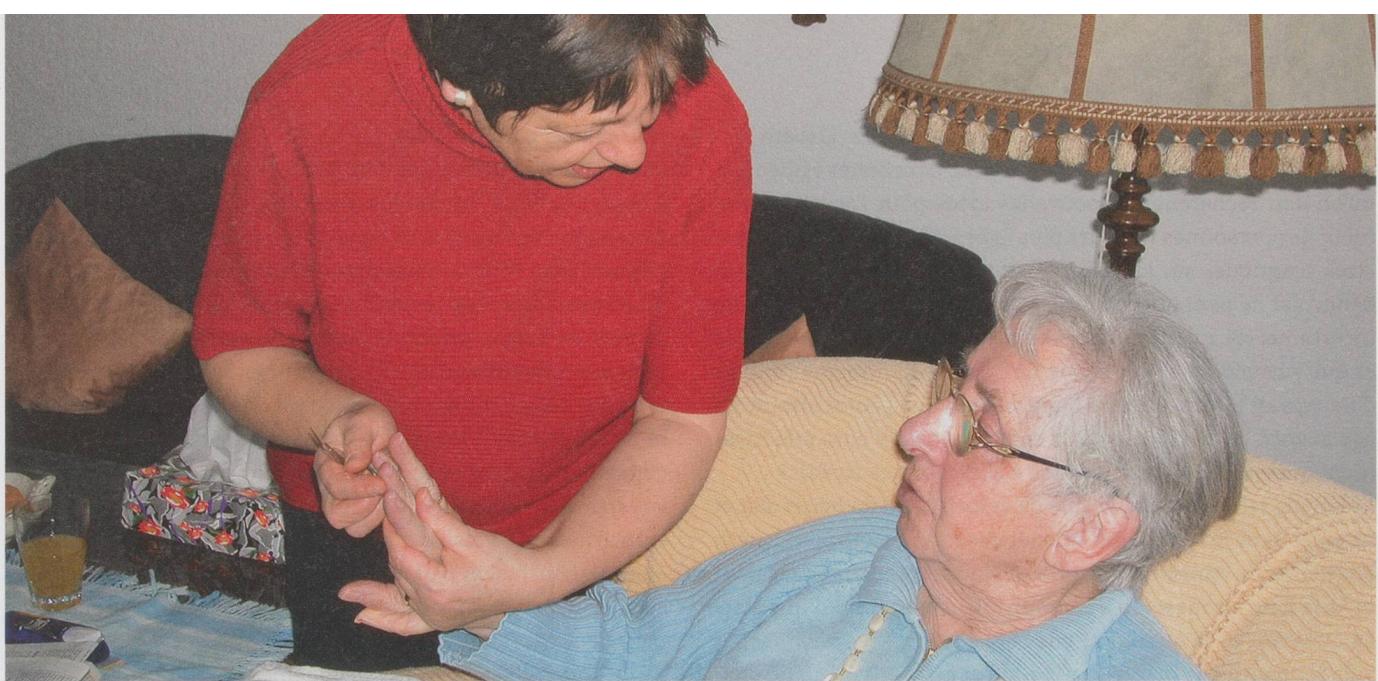
monnaie alternative non soumise à intérêts ou inflation. Dans les pays qui ont déjà introduit de tels projets, les bons de temps sont également exonérés d'impôts sur le revenu et sur le chiffre d'affaires

«La menace d'isolement»

Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche et le Japon ont introduit des projets de prévoyance-temps depuis quelques années (lire les encadrés). En Suisse, c'est l'ancien ministre de l'intérieur radical, Pascal Couchebin, qui a lancé en 2007 pour la première fois la discussion sur ce quatrième pilier de la prévoyance-vieillesse. Cinq années plus tard, cette idée prend désormais un caractère concret: Saint-Gall est la première ville du pays à avoir élaboré un projet de prévoyance-temps en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Le conseiller municipal saint-gallois, Nino Cozzio, chef de la direction des affaires sociales et de la sécurité, a été l'élément moteur de ce projet. «Avec la prévoyance-temps, nous pourrions privilégier encore davantage l'ambulatoire et contribuer largement à soulager les proches qui dispensent les soins, en particulier dans le cas des malades souffrant de dépendance», explique le démocrate-chrétien.

Sa direction a élaboré un projet sur lequel le gouvernement de la ville de Saint-Gall prévoit de statuer. En cas d'approbation par le gouvernement, le dossier sera présenté au Parlement. Nino Cozzio a tenté de convaincre ses collègues de l'exécutif en mettant en avant les effets sociaux du projet: «Le fait est que de nombreuses personnes très âgées, vivant seules chez elles et limitées dans leur mobilité, sont menacées d'isolement.» Ces aidants pourraient apporter leur soutien dans les tâches du quotidien et se montrer généreux de leur temps. La qualité de vie des personnes âgées en serait améliorée.

Le terrain était déjà favorable à ce type de projet d'échange de temps, puisqu'il existe déjà à Saint-Gall la «bourse du temps».



Dans le sud de l'Allemagne, les membres actifs de la coopérative d'aînés de Riedlingen fournissent soins de base et accompagnement aux personnes qui ont besoin d'assistance.

Photo: m&d

Chacun peut y proposer des prestations et les échanger avec d'autres personnes – par exemple cuisiner des spaghetti contre le repassage de chemises. Créeée en 2008 par la Croix-rouge suisse, la bourse d'échange de temps regroupait dès la fin 2010 environ 500 membres au sein de différents groupes régionaux.

Le bon de temps ne peut être garanti

Dans le cadre du projet de prévoyance-temps des retraités de Saint-Gall, l'horizon temporel est toutefois beaucoup plus éloigné que dans la bourse d'échange de temps. Et la question de la responsabilité est donc cruciale. Comment peut-on garantir que les bénévoles d'aujourd'hui pourront effectivement échanger les bons de temps qu'ils ont acquis, lorsqu'ils seront eux-mêmes âgés et vulnérables des années plus tard?

Si la ville de Saint-Gall se portait garante des bons de temps économisés, cette garantie pèserait sur le contribuable, ce qui crée une polémique au niveau politique. «La garantie ne serait appliquée que si, pour une raison ou une autre, on ne trouvait plus suffisamment de nouvelles personnes s'engageant à fournir des prestations dans le cadre de la prévoyance-temps», indique le conseiller municipal Nino Cozzio. Mais le chef des affaires sociales considère cette éventualité comme improbable. «La question de la couverture des heures épargnées est un véritable défi pour les banques du temps», réaffirme Joana Guldmann, de l'Office fédéral des assurances sociales. L'OFAS a commandé une étude auprès du Bureau bernois d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS). Il ressort de cette étude qu'il existe différents moyens d'assurer la garantie d'encaissement. Dans le cadre d'un projet de prévoyance-temps en Autriche par exemple, la commune se porte garante des bons de temps. A Riedlingen, ville du sud de l'Allemagne où une coopérative privée d'aînés gère une banque du temps, les bons de temps sont consignés avec de l'argent. En revanche, la banque du temps de Munich renonce à toute garantie pour l'encaissement des bons de temps: celui qui participe le fait à ses propres risques.

Une concurrence pour les soignants?

Qu'il s'agisse de l'Etat ou de sponsors privés, celui qui monte un projet de prévoyance-temps, ne devrait pas miser uniquement sur des bons de temps. C'est ce que recommande l'étude de l'OFAS. Les expériences faites dans d'autres pays ont notamment montré que les systèmes mixtes fonctionnaient mieux: lorsque les prestations d'accompagnement ne sont pas exclusivement compensées par des bons de temps mais peuvent aussi être achetées, plus de personnes participent. Autre avantage: les frais de fonctionnement du projet peuvent ainsi être autofinancés. Mais pour tous les professionnels des soins et de l'accompagnement, une question se pose naturellement: les projets de prévoyance-temps vont-ils faire concurrence aux offres de prestation existantes? «Nous ne refusons pas le projet purement et simplement, mais nous allons l'examiner soigneusement et avec un regard critique», déclare Dominik Weber, directeur de l'association cantonale d'aide et de soins à domicile (Spitex) à Saint-Gall. Cela dépend aussi beaucoup de l'organisation concrète. Dominik Weber est favorable à une distinction claire entre les activités des fournisseurs de prestations et celles de l'association professionnelle Spitex. «Ce serait un problème pour nous si tout le domaine de l'aide ménagère était confié aux retraités engagés dans le projet de prévoyance-temps.» Les représentants de Spitex émettent également des réserves concernant les compensations financières dans le cadre du système de prévoyance-temps: frais de mise en relation, indemnités de tous types... Le conseiller municipal Nino Cozzio se veut rassurant. L'objectif de la prévoyance-temps n'est pas de réduire le coût des soins: «Les soins doivent être dispensés par des professionnels, il n'y a aucun doute sur ce point.» Mais des offres complémentaires telles que la prévoyance-temps pourraient aider les services professionnels «à s'acquitter de manière optimale de leur mission fondamentale, même en cas de forte augmentation de la demande.»

Quelle est la valeur d'une promenade?

Le bénévolat traditionnel, dans le cadre duquel des personnes s'engagent sans aucune contrepartie, est sans aucun doute déjà

>>

davantage concurrencé par la prévoyance-temps. Elsbeth Fischer-Roth, directrice de Benevol Schweiz, croit certes également qu'on doit rechercher de nouvelles idées pour l'accompagnement des personnes toujours plus âgées. Mais elle est toutefois «très sceptique» sur la prévoyance-temps. Étant donné que le bénévolat ne peut être imposé, le bon de temps est une réalité incertaine: «Si aujourd'hui j'effectue un travail à titre bénévole et que j'attends en contrepartie de pouvoir moi-même profiter d'un travail effectué à titre bénévole lorsque j'aurai atteint un âge avancé, je ne peux avoir la certitude qu'il y aura effectivement quelqu'un qui sera disposé à accomplir ce travail.» Le bon de temps est une forme de valorisation du bénévolat et va ainsi dans le sens d'une «monétarisation», explique Elsbeth Fischer-Roth: «Une heure de promenade a-t-elle la même valeur qu'une heure consacrée à remplir une déclaration d'impôts?» La question de la qualité se pose également: «Le travail bénévole répond-il à la même motivation et offre-t-il la même qualité s'il est proposé avec la prévoyance en toile de fond?» La directrice de Benevol Schweiz souligne que le bénévolat ne peut apporter une solution à tous les problèmes de société.

Une chance pour les villes

Mais toutes les personnes concernées ne sont pas encore mises à contribution et toutes les questions d'organisation ne sont pas encore réglées. Si la banque du temps est créée à Saint-Gall, elle sera pour l'Office fédéral des assurances sociales un projet-pilote permettant de recueillir des expériences. Depuis que les projets de Suisse orientale sont connus, l'OFAS a également reçu des demandes d'autres communes intéressées. «Compte tenu des défis démographiques, il est dans l'intérêt de la société de faire appel à cette aide vitale entre voisins», constate le conseiller municipal de Saint-Gall, Nino Cozzio. «Cette prévoyance-temps permet de réintroduire en ville la qualité de solidarité entre voisins qui existe dans les villages.»

Mais la conclusion que tirent les experts dans l'étude OFAS semble un peu plus réaliste. La prévoyance-temps à elle seule ne permet pas de faire face au besoin croissant d'assistance des personnes du grand âge: «Un développement simultané des soins et de l'accompagnement professionnels semble indispensable.» ●

Texte traduit de l'allemand

«Time Dollars» et «Fureai Kippu»: expériences à l'étranger

D'autres pays en sont à un stade beaucoup plus avancé que la Suisse en ce qui concerne les banques du temps. En Allemagne, les projets de prévoyance-temps existent déjà depuis plus de 20 ans (à ce jour, on en compte près de 50). Le Land du Bade-Wurtemberg a joué un rôle de précurseur sous le mandat du ministre président Lothar Späth, qui a encouragé dix projets-pilotes en 1991. La coopérative d'aînés de Riedlingen s'est très bien développée. Elle compte 670 membres actifs et passifs. Les membres actifs fournissent des prestations telles que des services de voiturage, de courses ou de soins simples. En contrepartie, ils reçoivent des bons de temps. Les membres passifs achètent des heures ou utilisent les bons de temps qu'ils ont accumulés par le passé. A Francfort-sur-le-Main, dans le Land de Hesse, il existe également un projet qui fonctionne bien: l'aide aux seniors de Dietzenbach, qui compte plus de 1700 membres. Ils ont en moyenne 65 ans. Ce système doit garantir les soins et créer une solidarité entre générations. Chaque activité donne droit à un point par demi-heure: aide aux personnes âgées, solidarité entre voisins, cours de rattrapage, aide informatique, activités de loisirs ou services de réparation. Le financement du fonctionnement est assuré par les cotisations des membres, les frais administratifs des transactions effectuées et les dons. Sept des dix projets-pilotes dans le sud de l'Allemagne ont eu en revanche beaucoup moins de succès. Ils ont rencontré des difficultés à trouver suffisamment de personnes disposées à fournir des prestations.

3 millions de fournisseurs de prestations au Japon

Le système de soins le plus important basé sur les bons de temps est le «Fureai Kippu» («ticket de relations cordiales») au Japon. Ce pays d'Asie présente le vieillissement démographique le plus important au monde: 20 % de la population ont plus de 65 ans. Plus de 8 millions de personnes âgées ont besoin

d'une aide régulière, environ un million sont dépendantes. Créé en 1995 par le ministre de la justice de l'époque Tsutomu Hotta, le système d'épargne-temps japonais compte déjà près de trois millions de membres regroupés au sein de centaines de groupes régionaux. En contrepartie de la fourniture de services d'aide et de soins, les fournisseurs de prestations reçoivent des bons de temps (tickets) dont la valeur varie en fonction de l'heure de la journée et de l'activité. Les bons de temps peuvent être utilisés par les bénévoles pour eux-mêmes ou pour quelqu'un de leur choix. Cette possibilité est souvent utilisée pour transférer des bons de temps à des parents qui vivent loin de chez eux. Les recettes couvrent les frais administratifs et alimentent un fonds social. Lorsque le Japon a mis en place une assurance de soins en 2000, l'importance du système de prévoyance-temps a légèrement diminué. Les bons de temps ne sont plus utilisés que pour les services d'aide et les prestations de soins non couvertes par l'assurance. De nombreux bénévoles du système «Fureai Kippu» travaillent aujourd'hui dans des centres de santé communautaires locaux qui accueillent en journée les Japonais dépendants d'âge avancé. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, il existe également des banques du temps qu'on appelle «systèmes Time-Dollar». Peu d'études ont pour l'instant été effectuées au niveau mondial sur l'effet des banques du temps. En Allemagne, des études semblent indiquer que la prévoyance-temps permet de différer l'entrée des personnes âgées dans les établissements médico-sociaux. Au Japon, les coûts du système de santé sont comparativement faibles et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes est élevée. Mais il est difficile d'évaluer si cela est dû au système de prévoyance-temps ou aux autres mesures de la politique de santé, conclut le Bureau bernois d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) dans un rapport à l'intention de l'Office fédéral des assurances sociales. (swe)